



FINANCEMENT LOCAUX

Objectif

Afin de répondre aux besoins des groupes locaux en terme de financement, l'association a mis en place un programme qui leur est dédié.

Pour qui ?

Il s'agit de financer les actions menées par les groupes locaux uniquement.

Les actions financées par ce programme doivent avoir été préalablement écrites et budgétées dans les plan d'actions locaux des différents groupes.

Fonctionnement

Répartis entre l'ensemble des groupes et des dynamiques locales, ces fonds permettent d'investir dans du matériel (informatique, photo, scanner à livre...), dans des actions de communication et de sensibilisation ou des besoins plus spécifiques liés à une action.

Ces budgets ne sont pas automatiquement alloués suite à la demande d'un groupe, l'association étudiant dans un premier temps la demande et répartissant équitablement la somme entre les différents groupes locaux.



LES BOURSES EXEPTIONNELLES

Objectif

Lors de l'organisation d'un évènement international (wikimania, chapters meeting, etc.), les membres de l'association qui souhaiteraient s'y rendre peuvent faire la demande auprès de Wikimedia France pour la prise en charge de leurs frais de déplacement et d'hébergement.

Ces bourses, d'un montant défini par l'association en fonction de l'évènement et du lieu de ce dernier, font l'objet d'une validation et ne sont pas automatiques.



CONTACT

Afin d'en savoir plus, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre Chargé de mission levée de fonds au :

09 80 93 07 54

ou par email :

sebastien.baijard@wikimedia.fr



**WIKIMEDIA
FRANCE**



Solutions de financement
des actions menées par les membres



MICROFINANCEMENT

Objectif

La commission micro-financement traite les demandes de financement des membres de Wikimedia France et des contributeurs aux projets Wikimedia. Cette commission est composée de 7 membres, dont au moins un membre du Conseil d'administration. Cette commission finance uniquement des demandes isolées, hors programmes et hors groupes locaux ou thématiques.

Pour qui ?

La demande peut être portée par tout contributeur aux projets Wikimedia.

Comment la commission fonctionne-t-elle ?

La commission (composée d'adhérents et d'un membre du CA) se voit déléguer par le Conseil d'administration de Wikimedia France la décision de financer les projets dont le budget maximum est inférieur à 2000 € et qui seront remboursés aux frais réels. La commission bénéficie d'un budget établi par le Conseil d'administration pour toute l'année fiscale.

Les actions présentées devant la commission doivent faire l'objet d'un budget documenté accompagné d'une description du projet. Ce dernier doit rentrer dans les missions de l'association et être suffisamment détaillé.

Chacune des demandes fait l'objet d'un suivi par un des membres de la commission, jusqu'à l'adoption, le rejet ou l'abandon du projet. La commission informe également les porteurs de projets des obligations à respecter pour que les paiements soient effectifs. Chaque bénéficiaire devra fournir un rapport sur l'utilisation des fonds une fois l'action réalisée.

La commission peut se déclarer incompétente pour une demande de financement, elle transmet alors cette demande à la directrice exécutive. La commission peut décider de rembourser l'intégralité ou partie seulement du coût du projet présenté (au prorata ou plafond de dépenses).

Toute demande d'un montant inférieur à 100 € sera automatiquement accordée si, dans un délai de 7 jours calendaires à compter de l'ouverture du vote, elle a reçu au moins un vote favorable et qu'aucune opposition n'a été formulée par un membre de la commission.

Pour les montants supérieurs à 100 €, ou à compter de la date d'opposition à une demande inférieure à 100 €, un vote est organisé au sein de la commission. Ce vote est clos dans un délai maximal de deux semaines calendaires à compter de l'ouverture du vote ; la demande est alors accordée si la majorité des votants s'est exprimée en sa faveur.

En cas de refus de l'attribution d'un budget pour une action, le porteur peut faire appel au Conseil d'administration pour que celui-ci étudie son projet.

Qu'est ce qui n'est pas couvert par la commission micro financement :

- Les actions dont le montant est supérieur à 2000 €. Si vous êtes membre de l'association, vous pouvez, dans ce cas là, vous rapprocher du Chargé de mission levée de fonds pour étudier la possibilité de financer votre projet par d'autres moyens.
- Les actions qui ne bénéficient pas aux projets Wikimedia ou ne sont pas soutenus par l'association
- Les dépenses qui dépendent directement d'un programme de Wikimedia France ne passe pas par la commission micro financement et sont prises en charge directement par l'association. (matériel photo, frais d'organisation de rencontres locales, support de communication pour un événement, etc.)

Qu'est ce qui est couvert par la commission microfinancement :

L'achat ou la location de matériel ou d'équipement mis à disposition des wikimédiens dans le but d'apporter des contributions ou du contenu.

Pour effectuer une demande de micro-financement, rendez-vous sur la page http://meta.wikimedia.org/wiki/Wikimedia_France/Micro-financement afin de déposer votre demande, puis envoyer un email de confirmation à la liste microfinancement : microfi@lists.wikimedia.fr



CROWDFUNDING

Objectif

Permettre de faire financer des projets portés par les groupes locaux ou thématiques sous la forme de dons versés via une plateforme internet dédiée. Les membres intéressés seront formés à la réalisation d'une campagne de crowdfunding et accompagnés durant son déroulement.

Pour qui ?

Cette action peut être portée par un groupe local ou un groupe thématique composé d'adhérents de Wikimedia France.

Fonctionnement

Les membres souhaitant mettre en place une action financée par du crowdfunding sont invités à se rapprocher du Chargé de mission levée de fonds de l'association afin de planifier un rendez-vous physique ou téléphonique pour détailler leur projet, étudier la faisabilité, le chiffrer précisément aussi bien financièrement qu'en termes d'objectifs à atteindre. Durant cette phase, une réflexion sera menée quant aux contreparties qui seront proposées aux donateurs du projet.

Suite à cette première phase, le groupe porteur du projet devra construire le socle minimal de sa communauté, en sollicitant très activement son premier cercle de soutiens (familial, amical, ou professionnel) à le rejoindre sur la plate-forme où sera présentée son action afin d'obtenir ses premiers soutiens. Il participera ensuite à l'attraction de son second cercle de soutiens (les amis d'amis), pour finalement utiliser la plate-forme pour rechercher son troisième cercle de soutiens beaucoup plus étendu.